



**DÉPARTEMENT
DE L'ORNE**

Délibération

du Conseil d'administration du CCAS

NOMBRE DE MEMBRES

EN EXERCICE

11

NOMBRE DE MEMBRES

PRÉSENTS

9

POUVOIRS

0

NOMBRE DE MEMBRES

VOTANTS

8

VOTE

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Séance du 9 Juin 2026

Le neuf juin deux mil vingt-six, à 18 heures 30 minutes, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, légalement convoqué le 4 juin 2026 s'est réuni dans la salle René CASSIN, à Argentan, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FLOUVAT, Président du CCAS.

Étaient présents : Mesdames Brigitte CHOQUET (Adjointe au maire), Isabelle TERNYNCK (Adjointe au maire),

Messieurs Emmanuel FLOUVAT (Président du CCAS), Frédéric LEVEILLÉ (Conseiller municipal), Jean-Pierre BOULENT (Conseiller municipal), Teddy HOULLIER (UDAF), Marc LUMAT-BAILLY (UNRPA), Maurice DOLBECQ (APF), Arthur MAUGER (ACI DEVELOPPEMENT) ;

Étaient excusés :

Mesdames Lucie COTTEREAU (Conseillère municipale), Brigitte MAURY (Croix Rouge)

Secrétaire de séance : Marie DELMAS, Directrice du CCAS

2026-022 - CCAS – FINANCES – BUDGET PRINCIPAL DU CCAS -APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le Conseil d'Administration

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L1612-12 et suivants, L2121-31 ;
- Vu le rapport du compte administratif 2025 du budget principal du CCAS ;
- Considérant qu'il convient de statuer sur le compte administratif 2025 du budget principal du CCAS ;
- Le Président quitte la séance et le Conseil d'Administration siège sous la présidence de Madame Brigitte CHOQUET ;
- Ayant entendu l'exposé de son rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

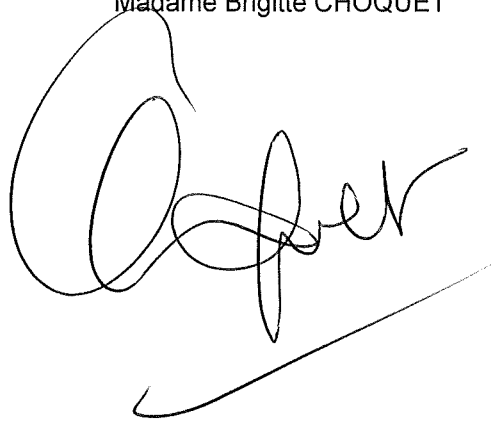
- **ADOpte** le compte administratif 2025 du budget principal du CCAS, récapitulant les résultats suivants :

	Fonctionnement	Investissement	GLOBAL
Recettes	1 647 006,76	16 643,19	1 663 649,95
Dépenses	1 678 209,54	15 712,79	1 693 922,33
Solde d'exécution Résultat de l'exercice	-31 202,78	930,40	-30 272,38
Exédent reporté	31 202,78	37 866,43	69 069,21
Déficit reporté	0,00		0,00
RÉSULTAT DE CLOTURE	0,00	38 796,83	38 796,83
Restes à réaliser Recettes	0,00	0,00	0,00
Restes à réaliser Dépenses	0,00	1 124,02	1 124,02
TOTAL Restes à réaliser	0,00	-1 124,02	-1 124,02
RÉSULTAT DÉFINITIF	0,00	37 672,81	37 672,81

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Madame la Vice-Présidente à signer tout document utile relatif à ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Et ont signé au registre les membres
présents à la séance.

Le Président de séance
Madame Brigitte CHOQUET



Acte certifié exécutoire compte tenu de son envoi
en Préfecture le 22/06/2026 et de sa
publication électronique le 25/06/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés ainsi que, s'il y a lieu, date de sa transmission au représentant de l'Etat.